

Convocation du 29 mars 2023

Délibération 2023-02-06

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 4 avril à 11 heures 30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Château de Valençay se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Claude DOUCET.

Etaient présents : Mireille Duvoux, Michel Bougault, Claude Doucet, Gilles Branchoux, Marie-France Martineau, Alain Sicault, Pascal Doucet

Etaient excusés : Gil Averous, Jean-Yves Hugon, Nadine Bellurot

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat excédentaire de l'exécution budgétaire 2022 doit être affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif. Aussi, il vous est proposé d'affecter le résultat excédentaire de la section d'exploitation à la section d'investissement.

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2311-5,

Vu l'arrêté préfectoral n°2004-E-3667 du 7 décembre 2004 modifié, portant création du Syndicat Mixte du Château de Valençay ;

Après avoir arrêté le compte administratif 2022,

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2022 est affecté à la section d'investissement comme suit :

- Article 1068 - Autres réserves 409,33€

Certifié exécutoire
Transmis à la préfecture le
Publié affiché ou notifié le
Le Président,

Fait et délibéré les jour, an et mois susdits
Pour extrait conforme,
Le Président,



Le secrétaire de Séance,
Pascal DOUCET

